Communiqué de presse

Pollution du réseau d'eau

La Commune de Cortaillod se réjouit de pouvoir annoncer un retour à la normale de la distribution d'eau potable dans le village et tient à apporter quelques explications à la population quant à l'origine de la contamination du réseau en octobre 2022 et aux mesures prises afin qu'un tel événement ne se reproduise plus.

Origine de la pollution

L'enquête menée a révélé que la ressource principale en eau de la Commune de Cortaillod, la nappe phréatique de La Tertillière, a été contaminée par des bactéries. Un amoncellement de branches dans le canal de La Tertillière a provoqué un déversement d'eau contaminée du canal dans la zone de captage du puits de La Tertillière. L'eau polluée s'est infiltrée et a contaminé la nappe. Après l'assèchement de la zone, la contamination a rapidement diminué et l'eau de la nappe est désormais à nouveau potable.

Le canal de La Tertillière est alimenté par le Vivier, lui-même alimenté par l'Areuse. Des analyses bactériologiques de l'eau, effectuées en différents points en amont de La Tertillière, ont montré que l'eau de l'Areuse était dégradée avant d'arriver sur le territoire communal.

Mesure prise pour éviter tout nouvel incident

La Commune de Cortaillod a entrepris des travaux au puits de La Tertillière afin d'y installer un appareil de traitement de l'eau par UV. Cette installation permet d'éliminer les bactéries éventuelles et de garantir une eau consommable au robinet.

La Commune va également se pencher, en collaboration avec les services de l'Etat, sur les questions de sécurisation de la nappe phréatique et de débordements possibles du canal de La Tertillière.

La Commune tient à remercier la Ville de Boudry qui nous a fourni l'eau potable durant la réalisation des travaux.

Contact :
Commune de Cortaillod
Service technique : 032 886 51 20

CONSEIL COMMUNAL

Cortaillod, 13 avril 2023

H:\Commune\A_Direction\7_Communication\2_Publications\Avis-Affiches-CommuniquePresse\2023_PollutionEau-RetablissementSituation_mr\CP_PollutionEau-RetablissementSituation_20230413_mr.docx